

BULLETIN D'INSCRIPTION AU COB Athlétisme 2025/2026.

Pour participer aux activités du COB (entraînements, stages, épreuves) merci de vous licencier. Pour cela :

Transmettre dans une enveloppe nominative :

Ce Bulletin d'inscription 2025/2026 et le montant de la cotisation sont à remettre à votre entraîneur
ou à envoyer à Mme Gilberte Boutry 8 rue des remparts 76 260 Eu

- **Si vous vous licenciez pour la première fois :** Mme Boutry se chargera de vous pré-inscrire sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Une fois cette **préinscription** réalisée, vous recevrez par mail votre numéro de licence et votre mot de passe. Il vous faudra alors vous connecter à votre espace licencié pour compléter diverses informations ainsi que pour renseigner soit le questionnaire de santé (pour les mineurs) soit le parcours de prévention santé (pour les majeurs).

- **Si vous renouvez votre licence :** Rendez-vous sur votre espace licencié pour valider votre identité et pour compléter diverses informations. Renseignez ensuite soit le questionnaire de santé (pour les mineurs) soit le parcours de prévention santé (pour les majeurs).

ATTENTION : Si vous répondez OUI à l'une des questions du formulaire de santé, pour un renouvellement ou une première licence, il vous faudra obligatoirement nous adresser un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme et/ou triathlon en compétition., daté de moins de 6 mois à la date de l'inscription,

À l'issue de ces démarches, et si et seulement le questionnaire santé et/ou le certificat médical sont fournis, Mme Boutry validera votre inscription à condition que le règlement lui soit parvenu. La FFA vous fera alors parvenir un mail contenant un lien pour obtenir votre licence.

TARIFS APPLICABLES jusqu'au 1 novembre 2025 :

Gymnase Mers	Baby Athlé : (2020 à 2021) - <i>MS- GS-</i>	55 euros
Gymnase Eu	École d'Athlé : (2017/ 2018/ 2019) Poussin 1 : (2016) – <i>CP aux CMI</i>	70 euros
- Stade Eu - Stade Mers - Parc - Forêt Salle athlétisme Eu	Poussin 2 (2015) – Benjamin (2013/ 2014) – Minimes (2011/ 2012). Cadets (2009/ 2010) – Juniors (2007/ 2008) - Espoirs (2004 à 2006) Seniors (1992/ 2003) - Masters : (1991 et avant)	70 euros 85 euros
	Athlé + Triathlon : Cadets à Masters : (Né(e) en 2010 et avant)	160 euros

- **Réduction aux familles** qui ne bénéficient pas du « Coupon Sport-Eu » ou du « Pass jeunes-76 » ou du « Pass Sport-Mers », ou du « Pass Sportréportais » ou du Pass Sport
2 athlètes : -4 euros / 3 athlètes : -6 euros / 4 athlètes : -8 euros

Après 2 séances gratuites MAXIMUM, tous les athlètes devront se licencier. (Assurances).

Tout dossier incomplet (internet et papier) ne sera pas traité.

À compter du 1^{er} novembre 2025, une majoration de 10 euros pour TOUS !

Demandez votre Maillot du CLUB au magasin Intersport de Mers-les-Bains. Il vous sera remis moyennant un paiement de 5€ environ

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025/2026 (Choisissez votre domaine en cochant l'une des trois cases)

Athlé Santé - Marche Nordique Athlétisme - Hors stade - Marche athlétique Triathlon + (Athlétisme – Hors stade)

ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE

Vous recevrez votre licence par Mail,

Votre numéro licence FFA

Votre numéro licence FFTRI

Avez-vous été licencié(e) au COB en 2024/2025 : oui /non

Vous avez été licencié(e) à un autre club : préciser l'année de cette adhésion :

Coordonnées du club quitté :

Date du certificat médical si vous avez répondu OUI à l'une des questions du formulaire de santé :

Nom de l'athlète :		Prénom :	
Né (e) le :	à :		
Adresse :		CP :	Ville :
☎ fixe :		☎ portable	
<p>Pour tous et à partir des « Baby » ; Équipez votre enfant d'un maillot de club (5 à 8 euros Intersport, Mers).</p> <p>À partir des Poussins, équipez votre enfant d'<u>une paire de pointes</u> nécessaire pour pratiquer en toute sécurité et favoriser les apprentissages (construire de vrais appuis, une foulée athlétique, différentes vitesses).</p> <p>Encouragez votre enfant à participer le plus régulièrement possible aux épreuves et aux compétitions.</p> <p>Décisions médicales : Autorisons, les responsables du club à prendre toutes décisions médicales en cas de nécessité lors des entrainements, compétitions ou stages</p> <p>A l'attention des parents des licenciés mineurs : Il vous appartient de vérifier la présence de l'encadrement lors de l'arrivée de vos enfants aux entrainements. Le club ne peut être responsable des enfants dont le cours serait annulé si les parents ne se sont pas assurés de la présence d'un responsable du club. Si votre enfant est absent merci de prévenir son Entraîneur.</p> <p>Droit à l'image : autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial</p> <p>Pour encourager les bénévoles : portez le maillot à chaque épreuve.</p> <p>Toute détérioration commise lors des différentes activités sera à la charge des Parents.</p> <p>Accès interdit à l'espace de musculation, au local matériel en l'absence d'un entraîneur.</p> <p>Demandez le calendrier des épreuves à l'entraîneur et suivez-le. N'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe des Bénévoles du COB.</p>			
		<p>Date et signature du licencié : (Des parents ou du responsable légal si le licencié est mineur)</p>	

- Trouvez diverses infos sur notre site COB76.fr / et notre Page Facebook.

Assurances : Le COB a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile auprès de la FFA. Le licencié peut souscrire au contrat d'assurance Individuel couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer, sans que cela soit obligatoire, conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport (le licencié recevra le formulaire d'adhésion aux options complémentaires FFA par courriel en même temps que sa licence).

Inscriptions des jeunes aux compétitions : Un mail vous informant des dates et heures des compétitions vous sera envoyé. Il importe d'y répondre en précisant si votre enfant participe ou pas. Ces inscriptions sont nécessaires pour les organisateurs, le Comité et la Ligue et sont soumises à des dates limites au-delà desquelles il ne nous est plus possible d'enregistrer les athlètes.

Enregistrement de la licence de votre enfant.

La licence sera enregistrée si tous les documents demandés sont réunis **et le paiement effectif**. Merci de votre compréhension.